

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2016, Université de Caen Normandie - UNICAEN. hceres-02037699

HAL Id: hceres-02037699

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037699>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Histoire, mémoire, patrimoine, langage

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UBCN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Il s'agit d'une licence *Langues, littératures et civilisation étrangères et régionales* (LLCER) déclinée en six spécialités (anglais, langues nordiques, italien, espagnol, russe, allemand). La formation se déroule sur le site de Caen. Les objectifs comme les dispositifs mis en œuvre à différents niveaux sont des plus classiques dans ce type de formation. La finalité première n'est pas immédiatement professionnalisante, et la licence prépare essentiellement à des poursuites d'études dans l'enseignement, et dans une moindre mesure la traduction/interprétariat, la communication en langues étrangères et la médiation interculturelle. Certaines spécialités sont très répandues (anglais, espagnol) et s'adressent à des étudiants ayant déjà un bon niveau dans ces langues, d'autres sont en revanche plus rares (langues nordiques, russe) et s'adressent à un public de débutants.

Synthèse de l'évaluation

La licence LLCER offre une combinaison intéressante de langues « rares » et des langues plus communes, ce qui lui donne une vraie originalité. La structure pédagogique, fondée sur la progressivité, est cohérente, mais elle pourrait être repensée en fonction de débouchés plus larges qui ne se focalisent pas uniquement sur les métiers de l'enseignement. Par ailleurs, la formation s'appuie sur un engagement de l'équipe pédagogique dans des activités culturelles « hors les murs » qui n'est pas fréquent et mérite d'être salué.

Les difficultés rencontrées par l'équipe pédagogique sont celles que l'on retrouve ailleurs, qu'il s'agisse de l'hétérogénéité des étudiants entrants et de la difficulté de mettre en place une remédiation efficiente. On notera que les dispositifs d'aide à la réussite sont nombreux et bien cadrés, mais ils devraient faire l'objet d'une véritable évaluation, au moins sous forme de statistiques. Ces dispositifs devraient être plus contraignants et conditionner l'obtention d'une UE de langue, par exemple.

Globalement, le gros point faible de la licence LLCER est son pilotage : les statistiques sur les taux de réussite ainsi que sur le devenir des diplômés sont trop insuffisantes ou lacunaires. De plus, il faudrait mettre en place un conseil de perfectionnement formalisé, en charge notamment de l'autoévaluation, ainsi qu'une unité d'enseignement (UE) sur un ou deux semestres en L3 d'initiation à la recherche et méthodologie, donnant lieu à des travaux de mise en œuvre (génération d'une bibliographie, mini-mémoire au semestre 6). La relation privilégiée avec le monde de la culture et son ancrage local doit servir de tremplin vers des enseignements de préprofessionnalisation en L3. Dans ce domaine, il serait bon d'intégrer davantage les thématiques du champ dans les formations.

Points forts :

- L'ouverture sur l'environnement culturel et associatif est particulièrement louable.
- L'offre dans des langues plutôt rares (russe, langues nordiques).

Points faibles :

- Le pilotage est insuffisant : le dossier lui-même est très léger et de nombreux indicateurs manquent ou sont incomplets. Il est difficile d'évaluer l'efficacité des dispositifs de remédiation.
- Absence de conseil de perfectionnement formalisé.

Recommandations :

Il faudrait renforcer les synergies avec les départements hors langues (histoire, par exemple) afin de mieux mettre en œuvre la dimension « mémoire / patrimoine » du champ, ce qui n'apparaît pas clairement. La professionnalisation « hors enseignement » devrait être davantage envisagée et intégrée dans la maquette, en L3. L'initiation à la recherche devrait être davantage formalisée en L3. Il faudrait envisager des partenariats avec l'Ecosse pour contourner la réciprocité des flux d'étudiants, qui est un problème récurrent avec l'Angleterre.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>Le cursus, par sa progressivité sur les trois années, est de facture classique, en adéquation avec les objectifs d'une telle licence et conforme aux attentes.</p> <p>Reposant sur un socle commun de connaissances, et visant l'acquisition de connaissances fondamentales dans trois disciplines (langue, littérature et civilisation), cette formation se décline sous la forme de six spécialités (anglais, langues nordiques, italien, espagnol, russe, allemand). L'objectif affiché est prioritairement de former des enseignants et des chercheurs. Bâti sur un parcours progressif (culture générale, enseignements d'ouverture, introduction de la LV2) cette formation permet aussi de se réorienter en LEA, voire d'accéder à d'autres champs professionnels comme la traduction, le tourisme, le journalisme, l'édition, au moyen d'activités d'animation.</p>
Environnement de la formation	<p>On peut notamment remarquer le bel effort de décloisonnement des formations par le tissage de liens avec des organismes culturels locaux (organisation d'un ciné-club en partenariat avec le cinéma Lux, visite du Musée des Beaux-Arts de Caen, Café Pouchkine à Hérouville, organisation du festival culturel nordique « Les Boréales » avec le Centre régional des Lettres de Basse Normandie...). D'autres manifestations sont organisées en marge des journées d'études (Journée du théâtre cubain, table ronde en anglais, journée de la poésie russe et polonaise, rencontres italiennes, journée des langues nordiques et scandinaves)</p> <p>La combinaison de langues « communes », relevant de l'offre de proximité, et de langues bien plus rares dans le grand Ouest ou même sur l'ensemble du pays, relevant plutôt de l'offre de niche, donne une vraie originalité à cette mention dans le paysage régional. Ce potentiel pourrait mieux être exploité, par exemple par davantage d'interactions entre les spécialités.</p> <p>Au sein de la formation, on note des enseignements d'ouverture et des activités culturelles : cinéclub, interactions avec d'autres disciplines comme les Lettres, la Littérature comparée, arts du spectacle et histoire. Ce sont les enseignants-chercheurs de l'UFR, en participant à des séminaires conjoints accueillant des étudiants de L2 et L3 qui en assurent la cohérence. L'Association des étudiants y contribue aussi par ses activités (débat en langue étrangère, théâtre, soirées poésie, chant).</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est composée d'une centaine d'intervenants, parmi lesquels une très forte proportion d'enseignants-chercheurs (environ les trois quarts) et une quinzaine d'agrégés et certifiés détachés. La présentation détaillée en fin de dossier n'apporte en revanche que peu d'éléments pertinents : elle est trop atomisée et ne présente aucun sous-totaux (part des vacataires, part des enseignants-chercheurs, par exemple).</p> <p>La répartition des charges est bien détaillée et complète : outre le directeur de l'UFR, il existe un directeur et un directeur adjoint pour chacun des départements, un responsable pour chaque année, un pour les concours et un pour les relations internationales, principalement.</p>

Effectifs et résultats	<p>Il y a eu une baisse notable d'effectifs entre 2011 et 2012 (de 210 à 170) suivie d'une stabilisation en 2013 et d'une remontée en 2014. Les chiffres et taux de réussite sont difficiles à lire. Il faudrait les renseigner de manière plus claire. Sauf erreur, les taux de réussite ne sont pas détaillés par licence (anglais, russe etc.), et par année au sein de chaque licence.</p>
Place de la recherche	<p>L'adossement se fait essentiellement par l'appartenance des enseignants-chercheurs à des laboratoires (EA 4255 CRISCO, EA 2610 ERIBIA, EA 4254 ERLIS, EA 4256 LASLAR) et le partenariat avec d'autres dans le cadre de l'option « études irlandaises » (EA 4074 CECILLE à Lille 3, EA 4398 PRISMES à Paris 3, EA 4451 CRBC à Rennes 2). Le fait que les étudiants soient invités à assister à des conférences est insuffisant. La mise en œuvre doit être intégrée en L3 sous la forme d'une UE d'initiation à la recherche sur un ou deux semestres (finalité de la recherche universitaire, méthodologie, traçabilité, notion d'historiographie, outils de bibliographie, questionnement...). La simple existence d'activités de recherche est insuffisante. Au niveau licence, l'incitation doit être plus volontariste en incluant des UE dans la maquette, soit en tronc commun, soit en option, éventuellement au titre de la préprofessionnalisation (recherche documentaire).</p>
Place de la professionnalisation	<p>Les dispositifs de professionnalisation sont peu nombreux, ou, plus exactement, tournés vers l'enseignement, débouché traditionnel des licences de langues, mais qui ne correspond plus à la réalité.</p> <p>La progressivité (option de Projet Professionnel Personnalité en L1, option de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement en L2, option de Français langue étrangère (FLE) en L3 et didactique aussi en L3) correspond à l'arsenal classique des licences de langues.</p> <p>Il pourrait être judicieux d'envisager les études de façon plus intégrée (licence + master), d'imaginer des formations nouvelles en partant des débouchés plus larges que l'enseignement, soit pour repenser l'offre pédagogique, soit pour l'étoffer. Cela permettrait de développer d'autres champs dans la formation, tels que le journalisme, l'édition, la communication, le patrimoine), et d'offrir des poursuites d'études plus variées. La prise en compte des dimensions « mémoire » et « patrimoine » du champ est insuffisante : elle pourrait faire l'objet d'une sensibilisation en L3 à travers des entrées disciplinaires (littérature, civilisation), ainsi que d'options de préprofessionnalisation en lien avec un certain nombre d'institutions locales et régionales.</p> <p>La fiche RNCP est exhaustive et lisible.</p>
Place des projets et stages	<p>Projets et stages sont uniquement tournés vers l'enseignement. Les dispositifs sont classiques.</p> <p>Il faudrait envisager la possibilité d'un stage « hors enseignement » en option en L3</p> <p>Une UE « projet » peut également être mise en place en option en L3. Elle peut concerner la conception et la mise en place d'un projet à caractère culturel (en groupe) ou un projet de recherche (dans le cadre d'une UE d'initiation à la recherche), notamment en lien avec l'intitulé du champ.</p>
Place de l'international	<p>Lors de la période 2012-2015, 155 places sont offertes à la mobilité dans toutes les spécialités, ce qui représente environ 40% du total moyen des L2 et L3 sur la période, mais la grande majorité des L3 seuls (172 en moyenne sur la période).</p> <p>Il est difficile d'évaluer la part du nombre de places ouvertes à la mobilité par langue quand on ne dispose pas des effectifs en L3 pour chaque filière. On remarque la faiblesse du nombre d'universités britanniques et l'inclusion de destinations plus exotiques (Bruxelles) parmi les destinations de langue anglaise. Sur les 24 places offertes dans des universités dites « de langue anglaise », seules 12 places se trouvent en Grande-Bretagne et en Irlande. Les autres sont réparties dans des pays tels Chypre, la Belgique, la Suède ou la Grèce. Il faudrait envisager des échanges avec les universités écossaises, qui n'imposent pas la réciprocité stricte des flux d'étudiants (problème récurrent avec les universités anglaises).</p>

	<p>Par ailleurs il faudrait revoir la durée des échanges et proposer plus de séjours au semestre.</p> <p>D'une manière générale, le dossier ne donne pas assez d'information. Les flux indiqués ne correspondent pas aux places ouvertes, il aurait fallu indiquer où vont les autres étudiants et quelle part ces flux représentent par rapport aux effectifs de L3, par exemple. L'ajout de taux moyens serait apprécié. Par ailleurs, il serait bon de connaître les effectifs entrants, pour les étudiants étrangers (en échange, déjà).</p> <p>Dans le cas des départements à faibles effectifs où le départ de quelques étudiants est problématique, il faudrait peut-être envisager une obligation de mobilité, ce qui ne serait pas choquant dans une formation aux langues et cultures étrangères.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'inscription en première année se faisant de droit, la formation fait face aux difficultés classiques dues à l'hétérogénéité des entrants, notamment des bacs pros, dont on aimerait connaître la proportion et le taux de réussite.</p> <p>Les dispositifs de remédiation sont classiques (enseignant-référent, tutorat), mais on aimerait une estimation (lucide) de leur efficacité, au regard du niveau de départ des étudiants (personne n'attend qu'un dispositif de remédiation rende bilingue un étudiant A0-A1, bien entendu). En d'autres termes, qu'est-ce qui fonctionne et pour quels étudiants ?</p> <p>Il faudrait préciser ce que veut dire « invités expressément à s'inscrire dans l'option de renforcement » : quelles sont notamment les modalités de validation de cette option ? Conditionne-t-elle l'obtention d'une UE de langue, comme la grammaire, par exemple, comme c'est le cas dans d'autres universités ?</p> <p>Les tests de niveau au début de L1 sont une bonne manière de repérer en amont les étudiants en (grande) difficulté. Quelle est le taux de validation en L1 si on fait abstraction des étudiants A0-A1 ? Quels sont les effectifs orientés vers des contenus de remédiation ? quelle en est l'efficacité chiffrée ?</p> <p>Le parcours « orientation » est une bonne façon de prendre en compte l'hésitation de certains étudiants et de favoriser les passerelles. Quels effectifs sont concernés par ces changements d'orientation ?</p> <p>Il faudrait envisager des dispositifs plus contraignants pour les étudiants concernés.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Le recours à une plateforme en ligne (Moodle) est classique, pour certains enseignements (pratique orale, traduction, interprétariat, lexicologie, phonologie, renforcement, grammaire, littérature, civilisation, FLE). Elle permet notamment d'effectuer certains types d'exercices en ligne (recherches, de comptes-rendus écrits ou oraux).</p> <p>La licence LLCER est ouverte à la VAE (validation des acquis de l'expérience) et à la validation d'acquis professionnels (VAP), mais on ne sait pas combien d'étudiants ont pu en bénéficier à ce jour.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>La part de contrôle continu / examen terminal n'est pas renseignée, même si le contrôle continu est privilégié. Les règles de délivrance des ECTS comme les règles de compensation (entre cours d'une même unité d'enseignement, entre deux semestres d'une même année) sont classiques, de même que le fonctionnement des jurys (un président, au moins trois membres pour chaque semestre). Il existe bien une session de rattrapage.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition de compétences est encore embryonnaire. Un portefeuille de compétences et un livret sont prévus mais non encore mis en place.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les tableaux devraient fournir plus de pourcentages, de taux de réussite et/ou d'échec, plus parlants que des effectifs bruts. Le suivi est effectué au niveau central, par l'observatoire Unicaen, mais est encore insuffisamment développé.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe aucune structure de type comité de pilotage ou conseil de perfectionnement. Néanmoins, des bilans sont dressés lors des réunions de département, dont on imagine qu'ils ont pour vocation d'améliorer la formation.</p> <p>L'évaluation par les étudiants a été mise en place, mais le taux de réponse est très bas (sans être donné) et le questionnaire semble être inadapté. Il convient donc de le repenser. L'autoévaluation devrait être formalisée au sein du conseil de perfectionnement. L'autoévaluation n'exclut évidemment pas la prise en compte de paramètres aussi cruciaux que l'évolution des publics, notamment de l'hétérogénéité des entrants. Elle n'a pas vocation à pénaliser les équipes mais à identifier les points forts et les points faibles et à formuler des pistes d'amélioration de l'existant.</p>
---	---

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION

Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, champ de formation Histoire, mémoire, patrimoine, langage

Le rapport d'évaluation reflète les forces et les faiblesses de la formation Licence LLCER. Les remarques positives sur l'importance de l'offre en langues ainsi que sur la très bonne collaboration avec les laboratoires de recherches sont justifiées. Concernant les aspects négatifs et à améliorer :

1/ Suivi et encadrement des étudiants :

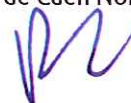
- L'absence d'un conseil de perfectionnement sera comblée par l'établissement d'une structure idoine se réunissant au moins deux fois par année universitaire et composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, d'étudiants, de responsables des bibliothèques universitaires et de représentants de structures extérieures à l'UFR et avec lesquelles l'UFR a établi des liens (IMEC, musée de Caen, Théâtre de Caen)
- Les dispositifs de remédiation feront l'objet d'une appréciation chiffrée en prenant pour critère la valeur des moyennes obtenues par les étudiants avant et après remédiation.
- Test d'évaluation à l'entrée en L1 en anglais et espagnol avec entretiens personnalisés pour les étudiants ayant une note inférieure ou égale à 8/20
- Les données fournies par l'observatoire Unicaen quant au suivi des diplômés seront complétées par l'établissement d'une association des anciens étudiants de l'UFR.
- La synergie avec les départements hors langues a été un axe fort de la réflexion lors de l'élaboration de la future offre de formation. Les connexions avec le portail « mémoire/ patrimoine et langage » n'a pas pu être menée à bien en raison des contraintes matérielles et humaines et de l'absence de volonté (parfois) des dites formations. Néanmoins la nouvelle offre de formation a inscrit une synergie avec les Sciences du langage (orientation progressive et mutualisation des enseignements) et, éventuellement avec Lettres

2/ Place la professionnalisation.

- Ce paramètre a été pris en compte lors de l'élaboration de la future offre de formation.
- ouverture vers le portail comportant les Sciences du langage
- Intégration de stages facultatifs dits stages de découverte du monde professionnel dès la L2, stages d'une durée de 15 jours minimum.
- Intégration dans les maquettes de présence à des séminaires de recherches, traductologie, avec rédaction de bibliographie, et rapports de séminaires.
- Cohérence entre la licence et le Master ce dernier étant repensé et intégrant trois parcours : recherche littérature-civilisation, traduction scientifique et linguistique.

La suggestion concernant l'obligation de mobilité internationale pour les départements à faibles effectifs n'est pas applicable. Si les étudiants étaient effectivement dans l'obligation de partir, les enseignants se trouveraient en présence d'effectifs encore plus faibles.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE